Docteur XXXX
Adresse

 CPAM de XXXX
 Commission de recours amiable
 Adresse

 Le

Référence :

Objet : aide pour perte d’activité

Différent

Madame, Monsieur,

Le directeur / directrice de la CPAM de XXXXX m’a notifié le XX/XX/XXXX, le montant de l’indu qui m’est réclamé, soit XXXX €, suite à l’avance que j’ai reçue dans le cadre du dispositif d’aide pour perte d’activité au titre de la période du 16 mars 2020 au 30 juin 2020.

Je souhaite par la présente contester le montant de cet indu pour la raison suivante :

1. Si vos calculs diffèrent par rapport à celui de la caisse :

Détaillez votre calcul et joignez vos justificatifs

1. Si vous arrivez aux mêmes calculs que la caisse :

Ma demande d’avance d’aide pour perte d’activité a été formalisée en mars 2020, en suivant scrupuleusement les indications formulées par ma CPAM qui me demandait notamment de déclarer mes honoraires incluant les rémunérations forfaitaires de 2019. Or, ce n’est que postérieurement, avec le décret 2020-1807 du 30 décembre 2020, que les modalités de calcul de cette aide ont été définitivement fixées et ont été changées. Il s’est en effet avéré que les forfaits devaient être exclus des rémunérations, mais aussi que les aides perçues dans le cadre de la crise Covid-19 étaient imputées du solde. Si les règles du jeu avaient été fixées clairement dès le départ par la caisse, il n’y aurait pas lieu à ce recouvrement d’indus.

Je souhaite donc contester devant la commission de recours amiable le montant de l’indu (ou l’indu) qui m’est réclamé.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes sincères salutations.

 Docteur XXXXX

PJ : courrier de notification d’indus et justificatifs